



Le centre des finances publiques de Pézenas communique ses horaires d'ouverture au public :

1°) Jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 :

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Il est possible de prendre rendez-vous le mardi matin et le jeudi matin.

2°) A compter du lundi 7 janvier 2019 :

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le lundi matin, le lundi après-midi et le jeudi matin, les usagers continueront d'être reçus sans rendez-vous.

En revanche, le **mardi matin et le vendredi matin**, les usagers continueront à être accueillis pour les questions et renseignements simples (délivrance d'imprimés, de copies d'avis, questions d'ordre général...) dans les conditions habituelles. Toutefois, pour les questions et renseignements plus complexes (c'est-à-dire nécessitant un accès au dossier fiscal), la réception du public sera assurée **exclusivement sur rendez-vous**.

Pour prendre rendez-vous, vous disposez de quatre possibilités :

- à l'accueil du centre des finances publiques (aux horaires d'ouverture des services) ;
- par téléphone (au 04 67 90 49 00) ;
- par messagerie électronique (à l'adresse suivante : sip-sie.pezenas@dgfip.finances.gouv.fr) ;
- sur le site www.impots.gouv.fr (rubrique « Contact » puis laissez-vous guider.

Dans tous les cas, merci de vous munir de votre numéro fiscal. »